

**Débat public**

**Prolongement de l'autoroute A12**

**Complément au dossier du maître d'ouvrage**

**La requalification de la RN 10 : programme, coûts et délais**

**Avril 2006**

Source : Direction Départementale de l'Équipement des Yvelines

Requalification de la RN10

- 1 -

## Introduction

### ☞ Une opération d'attente déjà engagée

La requalification de la RN10 a été décidée dans le cadre de son inscription au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 **pour un montant de 25M€**.

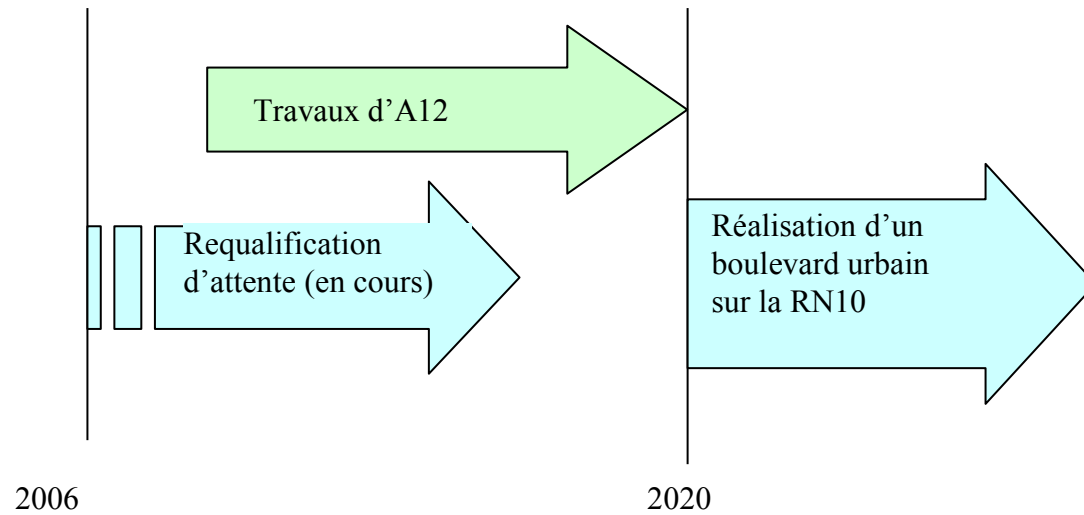
**Elle consiste à réaliser des aménagements sans attendre l'éventuel prolongement de l'autoroute A12**, tout en sachant qu'un programme de plus grande envergure pourrait être engagé une fois le prolongement de l'autoroute A12 réalisé en tracé neuf. Ce programme consisterait à réaliser un véritable boulevard urbain sur la RN10 dégagée de son trafic.

Les **objectifs** de la requalification d'attente prévue au CPER sont:

- augmenter la sécurité des usagers de la RN 10
- réduire les nuisances sonores
- adapter les caractéristiques de la voie aux vitesses attendues afin d'engendrer une conduite plus apaisée des usagers
- atténuer l'effet de coupure
- améliorer la qualité de l'environnement de la RN 10

L'ensemble des aménagements proposé est donc dimensionné avec les trafics actuels supportés par la RN 10, afin de ne pas augmenter ni diminuer sa capacité.

## Schéma général de l'opération de requalification de la RN10



### ☞ Des études en cours suivies par un comité de pilotage

Des premières études de requalification ont été menées dès 2004. Des études complémentaires de niveau Avant Projet Sommaire ont été engagées à l'été 2005 sous le pilotage de la DDE des Yvelines. Ces études sont actuellement réalisées par le bureau d'étude Ingérop dont la mission se poursuit jusqu'en septembre 2006. Afin de mener ces études dans un esprit de concertation, et compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une requalification d'une route traversant un milieu urbain, il a été décidé de constituer un **comité de pilotage** pour suivre ces études. **Celui-ci est composé de l'État (maître d'ouvrage), du Conseil Général des Yvelines, de la CASQY, des communes traversées par la RN10.**

### ☞ Un programme de financement pour des aménagements jugés prioritaires

Le but de ces études est de fiabiliser les coûts des différents aménagements envisagés et leur répartitions de financement entre les différents partenaires. Sur la base du financement de 25M€ apportés par le Contrat de Plan Etat-Région, **l'État, les collectivités, ainsi que l'ANRU se sont accordés sur les principes de financements complémentaires pour des aménagements jugés prioritaires.** (cf. tableau partie 3). Dans le cadre des prochains Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraire (remplaçant les Contrats de Plan pour les investissements routiers), il est envisagé de financer une partie de l'enfouissement de la RN10 à Trappes ainsi que des aménagements qualitatifs sur la section courante de la RN10.

### ☞ La requalification prévue au CPER et la famille « transformation de la RN10 » soumise au débat

La famille " transformation de la RN10", si elle était décidée à la lumière du débat public, **modifierait la consistance de « l'opération d'attente » sans en remettre en cause le principe.**

**Dans le cas du scénario 1A**, les aménagements prévus dans le cadre de l'opération d'attente au niveau du carrefour de la Malmedonne, et au niveau de l'enfouissement de la RN à Trappes pourraient être réalisés : une dénivellation plus longue de la RN10 entre le carrefour RD912 et le carrefour RD23 serait néanmoins nécessaire, permettant toujours une couverture au niveau du centre de Trappes.

**Dans le cas du scénario 1B**, aucun des aménagements actuellement prévus ne pourrait être réalisés, de nouveaux projets d'attente devraient alors être trouvés. La section entre la RD 912 et la RD 23 serait alors de toute façon traitée directement selon les caractéristiques du prolongement de A12, en souterrain ce qui permettrait de répondre aux mêmes objectifs que les aménagements prévus dans l'opération d'attente.

## 1. Les aménagements prévus

### ☞ Les aménagements prioritaires financés

**Les aménagements prioritaires à court terme** poursuivent des objectifs d'amélioration de la sécurité de la route nationale, notamment à des carrefours très dangereux, mais aussi d'amélioration du cadre de vie des riverains avec des aménagements de protections phoniques (aux endroits les plus exposés) ou d'enfouissement de la RN10. Les projets du carrefour de la Malmédonne et de la dénivellation de Trappes visent également à réduire l'effet de coupure de la RN10 sur le plan urbain.

Les protections phoniques de Maurepas et d'Elancourt, qui sont aujourd'hui en cours de finition, font partie de ce programme prioritaire, puisqu'il s'agissait en l'occurrence de supprimer deux « points noirs du bruit ».

<i>Aménagement</i>	<i>Descriptif</i>
Carrefour RN 10-RD 912	Dénivellation du flux Province-Paris de la RD et réaménagement en rond point à feux en surface.
Carrefour RN 10-RD 23	Idem
Carrefour de la Malmédonne	Dénivellation de la RN 10 et rétablissement de l'échange RD 13-RD 213 entre Maurepas et La Verrière (en face de la gare)
Protections phoniques	Murs anti-bruits à Maurepas et Elancourt. Identification d'autres aménagements dans le cadre de l'étude en cours.
Collectrice Pépinière	Suppression d'un accès direct sur la RN 10 au niveau de la zone d'activité de la Pépinière à la limite entre Trappes et Elancourt.
Démarrage de la dénivellation de Trappes	Dénivellation de la RN10 à Trappes sur 280m et création d'un plateau urbain en face de l'actuelle mairie, entre les rue Montfort et J.Moulin.

La dénivellation de Trappes est financée en partie par l'actuel CPER et par d'autres financeurs (ANRU, CASQY, CG78). D'autres financements (futurs PDMI) devront néanmoins être prévus.

## ☞ Les autres aménagements

Des aménagements visant à traiter la section courante avait été envisagé, mais ont été jugés moins prioritaires. Ils ne sont actuellement pas financés.

<i>Aménagement</i>	<i>Descriptif</i>
Section courante de la RN10	Consiste à adapter les profils en travers de voies aux vitesses attendues (sans réduire la capacité), améliorer le traitement du paysage (plantations), assurer la continuité des pistes cyclables

## 2. Les coûts et les délais

☞ Le coût total de l'opération de requalification d'attente se décompose ainsi :

25M€ inscrits au Contrat de plan 2000-2006

61M€ complémentaires sur la base des accords de principe entre les différents cofinanceurs

Soit un total de **86M€**.

La requalification en véritable boulevard urbain après le prolongement d'A12 en tracé neuf est estimée à **50M€**.

Aménagements prioritaires	CPER 2000- 2006	CG 78	CASQY	Etat Contrat de développement	CASQY Contrat de développement	ANRU	TOTAL
Protections phoniques de Maurepas	1,4						<b>1,4 M€</b>
Protections phoniques d'Elancourt	1						<b>1 M€</b>
Autres protections phoniques à prévoir	1,6						<b>1,6 M€</b>
Carrefour de la Malmedonne	2	3	5	0,54	1,26		<b>11,8 M€</b>
Carrefour RD912	4,3	6,3		0,54	1,26		<b>7,7 M€</b>
Carrefour RD23							<b>4,7 M€</b>
Approche des carrefours	0,7						<b>0,7 M€</b>
Collectrice zone d'activité de la Pépinière	0,7						<b>0,7 M€</b>
Enfouissement de la RN10 à Trappes	15		13,46			5,65	<b>56,5 M€</b>
<i>Complément à prévoir sur un PDMI</i>	22,39						
<b>TOTAL</b>							<b>86,1 M€</b>

## ☞ Les délais d'études et de réalisation :

Concernant les délais, les échéanciers suivant peuvent être bâtis suivant les aménagements, à titre indicatif :

### Plateau urbain de Trappes :

- septembre 2006 : fin de l'étude de niveau APS menée par le bureau d'étude Ingérop
- septembre 2006-septembre 2007 : concertation L300-2, réalisation du dossier d'enquête publique, réalisation de l'enquête publique
- septembre 2007-septembre 2008 : réalisation des études de projet et des dossiers de consultation des entreprises.
- 2009 : démarrage des travaux
- 2012 : fin des travaux

### Aménagements de carrefours, protections phoniques complémentaires, collectrice :

- septembre 2006 : fin de l'étude de niveau APS menée par le bureau d'étude Ingérop
- septembre 2006-septembre 2007 : concertation L300-2, réalisation du dossier d'enquête publique, réalisation de l'enquête publique
- septembre 2007-février 2008 : réalisation des études de projet et des dossiers de consultation des entreprises.
- Mi 2008 : démarrage des travaux
- Mi 2010 : fin des travaux

& & &  
&



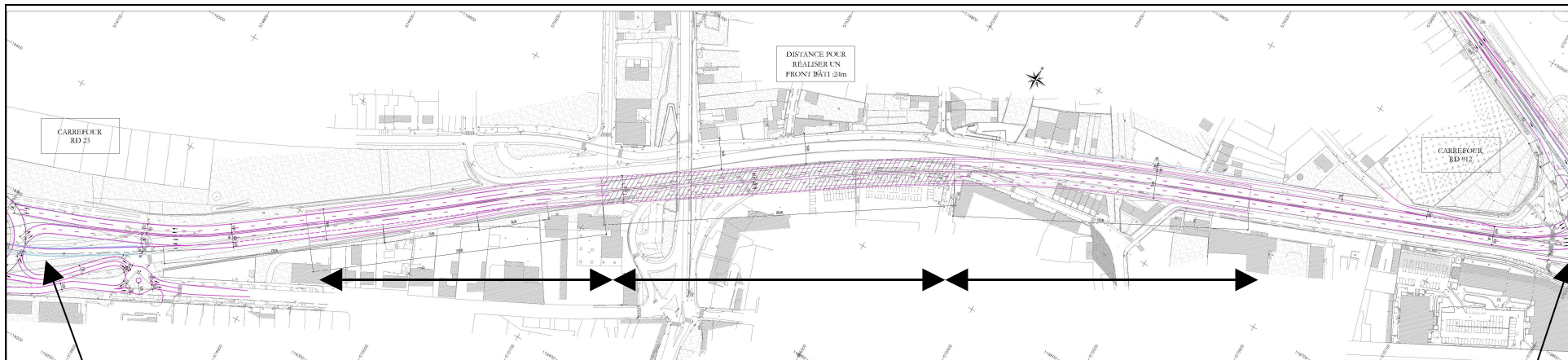
### Protections phoniques Maurepas



### Protections phoniques à Elancourt



## Couverture de Trappes



Trémie d'accès

Partie couverte de 280m  
entre la rue Jean Moulin et  
la rue Montfort

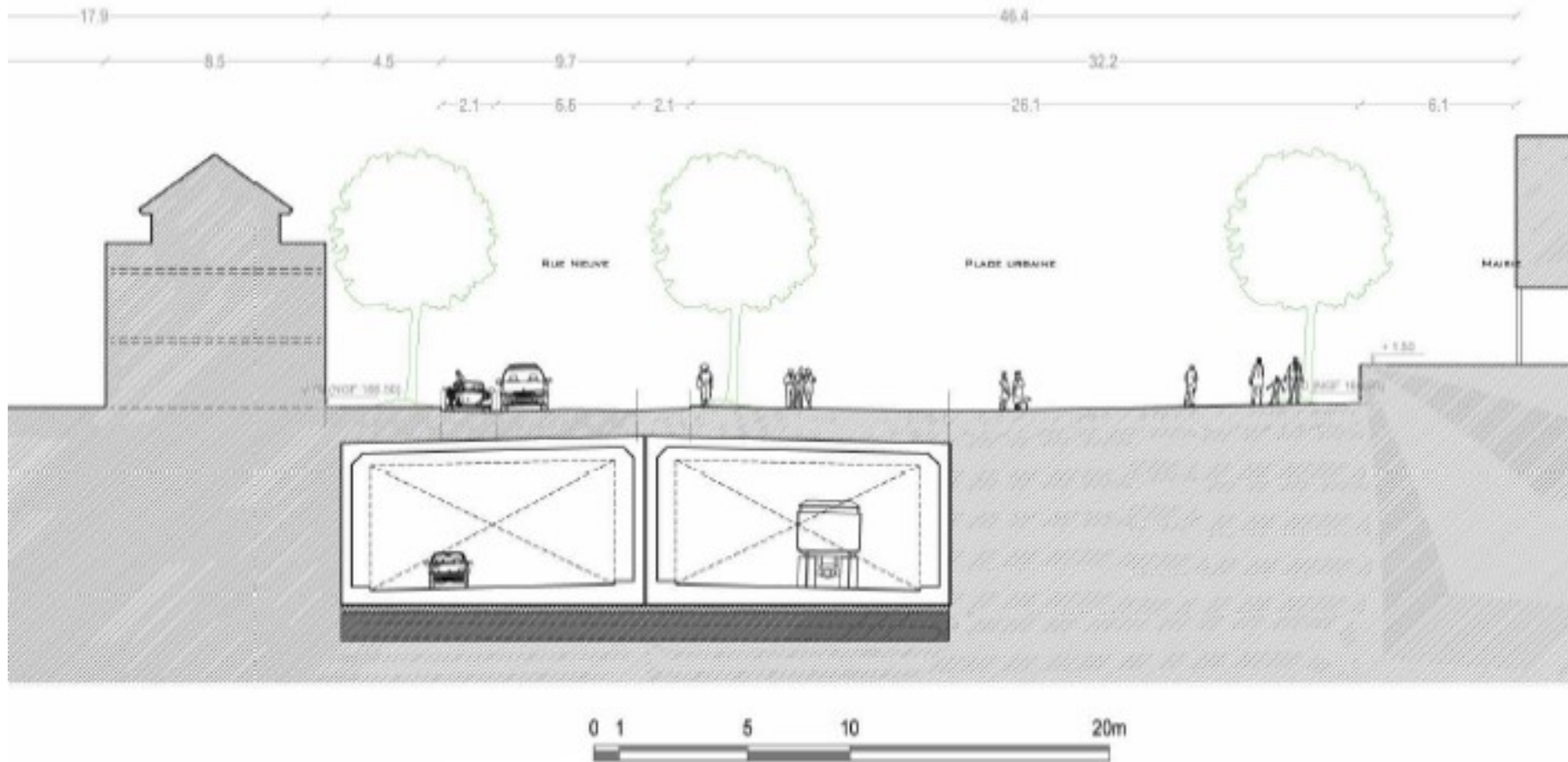
Trémie d'accès

Carrefour  
RD912

Carrefour RD23

Requalification de la RN10

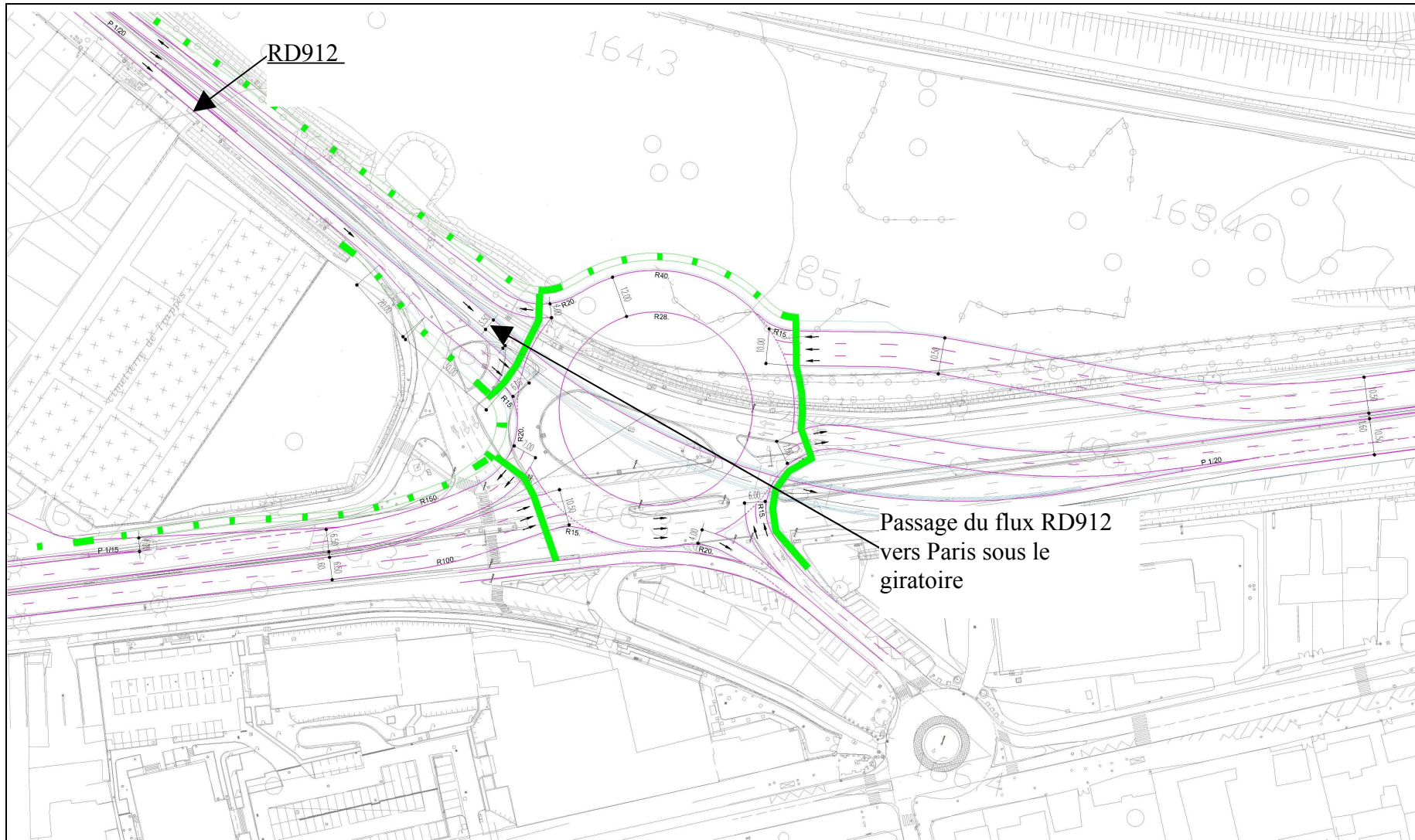
## Couverture de Trappes : profil en travers (principe)



Requalification de la RN10



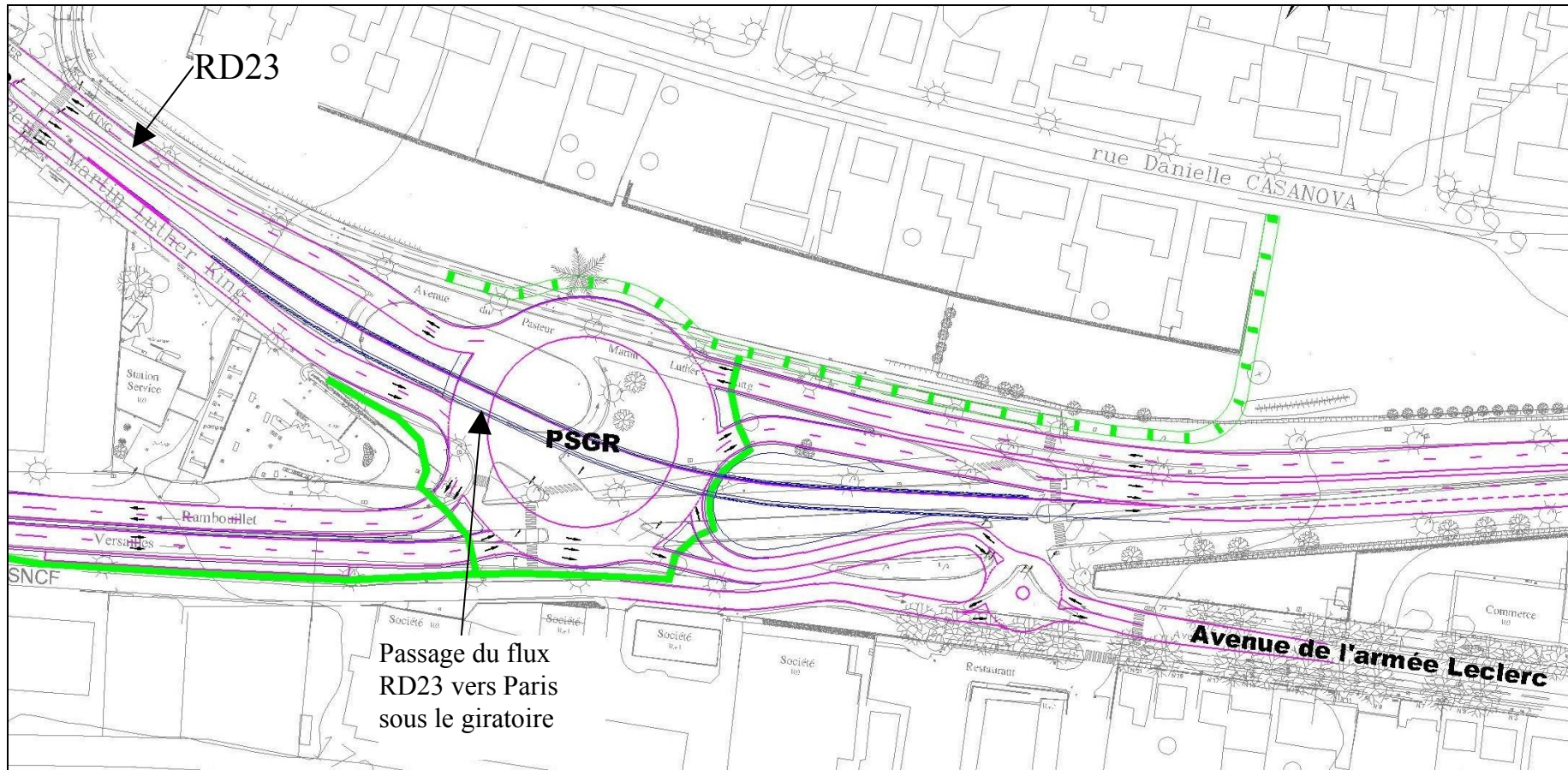
## Carrefour RN10-RD912



Passage du flux RD912  
vers Paris sous le  
giratoire

Requalification de la RN10

## Carrefour RN10-RD23



Requalification de la RN10

Requalification de la RN10

- 14 -

Requalification de la RN10

- 15 -

Requalification de la RN10

- 16 -